



**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LUDRES**

SERVICE : FINANCES

SEANCE DU : 28 septembre 2026

DELIBERATION N° : 18

RAPPORTEUR : Mme Stéphanie LIIRI

OBJET : CENTRE GEORGES BRASSENS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 60EME ANNIVERSAIRE

Vu la convention d'objectifs, de moyens et de mise à disposition d'installations signée entre la Ville de Ludres et le Centre Georges Brassens en date du 23 juin 2025,

Le Centre Georges Brassens constitue un élément essentiel à la vie associative communale.

Le 7 mars 2026, cette association a fêté, avec succès, son 60^{ème} anniversaire.

Elle a sollicité la Ville de Ludres pour une subvention exceptionnelle afin de l'aider à organiser cet événement.

La ville souhaite pouvoir lui apporter son soutien grâce à une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

La commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale rendra son avis au cours de sa séance du 18 septembre 2026.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Centre Georges Brassens pour l'organisation de son 60^{ème} anniversaire.

Les crédits seront inscrits au Budget Supplémentaire 2026.

Adopté à l'unanimité

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal : Mme Sandrine LAVAL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENT(E)S :

M. William LOMBARD, Mme Sophie MERCIER, M. Xavier DUSSAULX, Mme Magali RAÏK, M. Rémi NOEL, Mme Sandrine GUERBER, Mme Dominique BERNIER, M. Cyprien GARRIGUES, Mme Stéphanie LIIRI, M. Benoît PICARD, Mme Adeline CORGIATTI, M. Arnaud KREMER, Mme Eliane GERARDIN, M. Patrick PECHINE, Mme Mireille HINZELIN, M. Marian VIGNOT, Mme Sandrine LAVAL, M. Pierre-Louis FREVILLE, Mme Zohra BOULAHJAR, M. Bruno POIRSON, Mme Sylvie RAOUL, Mme Christine NAEGELLEN-LINEL, Mme Corinne MUNTZ, M. Jean-Pierre ORIOL, Mme Angélique NOIZETTE.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Didier GOIRAND à M. Rémi NOEL,
M. Romain CORBIER à M. Xavier DUSSAULX,
M. Cyril MAZAUD à Mme Corinne MUNTZ.

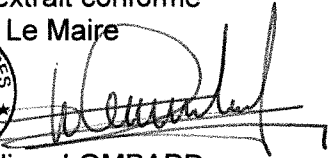
ETAIT ABSENT :

M. Nicolas MARCHAL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au Code de justice administrative.

NOTA - Le Maire certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 septembre 2026.

Fait et délibéré à LUDRES
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire

M. William LOMBARD

